



2024

RAPPORT DU MAIRE



RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS

Ce rapport concernant la situation financière de la Ville de La Sarre est présenté conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes. Ainsi, lors d'une séance ordinaire du conseil, au plus tard en septembre, le maire doit présenter aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Lors de la séance du conseil du 15 juillet 2025, la trésorière a déposé le rapport financier consolidé pour l'année 2024 ainsi que le rapport d'audit de l'auditeur indépendant des états financiers de la Ville.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Faisant partie intégrante du rapport financier consolidé 2024, l'auditeur indépendant; Trudel, Lapointe, Collard, CPA Inc., a émis un rapport d'audit avec réserve. Son opinion se lisait comme suit :

« À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section Fondement de l'opinion avec réserve du présent rapport, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de La Sarre au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Fondement de l'opinion avec réserve :

Dans le cadre de l'application au 1er janvier 2023 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », l'auditeur n'a pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant qui aurait dû être comptabilisé et les informations à fournir sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations.

Plusieurs municipalités au Québec ont cette réserve pour l'année financière 2024 notamment Rouyn-Noranda, Amos et Val-d'Or.



Revenus	Réel 2023	Budget 2024	Réel 2024
Taxes	10 396 664 \$	10 535 275 \$	10 825 030 \$
Paielements tenant lieu de taxes	700 146 \$	760 858 \$	750 401 \$
Transferts	1 514 034 \$	1 687 382 \$	2 394 030 \$
Services rendus	1 108 291 \$	1 606 631 \$	1 546 475 \$
Imposition de droits	212 682 \$	209 200 \$	266 221 \$
Amendes & pénalités	167 461 \$	173 500 \$	123 517 \$
Autres revenus	719 116 \$	549 334 \$	310 694 \$
TOTAL DES REVENUS	14 818 394 \$	15 522 180 \$	16 216 368 \$

**ACTIVITÉS DE
FONCTIONNEMENT À DES
FINS FISCALES**

**EXERCICE SE TERMINANT LE
31 DÉCEMBRE 2024**

**AUGMENTATION DES
REVENUS DE 9,4 %**

DÉPENSES	Réel 2023	Budget 2024	Réel 2024
Administration générale	2 766 185 \$	2 729 807 \$	2 568 995 \$
Sécurité publique	1 769 257 \$	2 282 738 \$	2 087 083 \$
Transport	2 498 600 \$	2 900 333 \$	3 002 525 \$
Hygiène du milieu	3 345 135 \$	2 820 708 \$	2 624 436 \$
Santé et bien-être	71 234 \$	70 920 \$	56 945 \$
Aménagement, urbanisme et développement	515 292 \$	476 175 \$	430 677 \$
Loisirs et culture	3 028 051 \$	3 199 668 \$	2 986 083 \$
Frais de financement	195 900 \$	249 712 \$	269 470 \$
Amortissement	2 284 294 \$	2 280 900 \$	2 406 441 \$
Total des charges	16 473 948 \$	17 010 961 \$	16 432 655 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(1 655 554) \$	(1 488 781) \$	(216 287) \$

**ACTIVITÉS DE
FONCTIONNEMENT À DES FINS
FISCALES**

**EXERCICE SE TERMINANT LE 31
DÉCEMBRE 2024**

**BON CONTRÔLE AU
NIVEAU DES DÉPENSES**

AUTRES ÉLÉMENTS À DES FINS FISCALES	Réel 2023	Budget 2024	Réel 2024
Moins: revenus d'investissement	(5 943) \$	- \$	(491 224) \$
Amortissement	2 284 294 \$	2 280 900 \$	2 406 441 \$
Produit de cession et (Gain) perte sur cession d'immobilisations	- \$	- \$	4 650 \$
Coût des propriétés vendues	41 750 \$	- \$	28 164 \$
Financement long terme des activités de fonctionnement	398 630 \$	- \$	- \$
Remboursement de la dette à long terme	(570 086) \$	(512 800) \$	(531 945) \$
Affectation aux activités d'investissement	(174 260) \$	(101 500) \$	(140 444) \$
Affectation - Excédent accumulé	569 315 \$	(177 819) \$	(152 788) \$
Total des autres éléments à des fins fiscales	2 543 700 \$	1 488 781 \$	1 122 854 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	888 146 \$	- \$	906 567 \$

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

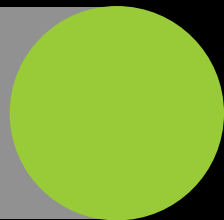
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31
DÉCEMBRE 2024**

EXCÉDENT DE 906 000 \$

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

8

L'exercice financier 2024 de la Ville de
La Sarre s'est soldé par :



Un excédent de fonctionnement de :

906 567 \$

Soit :

5,90 % de son budget 2024

Budget 2024 :

15 522 180 \$

ÉVOLUTION DU RATIO DES CHARGES NETTES PAR 100 \$ DE RFU

9

ANNÉE	DÉPENSES	RFU	RATIO
2019	14 324 732 \$	608 988 030 \$	2,33 \$
2020	13 246 562 \$	621 875 357 \$	2,12 \$
2021	13 576 378 \$	656 063 972 \$	2,07 \$
2022	17 063 116 \$	693 069 002 \$	2,46 \$
2023	16 473 948 \$	761 282 016 \$	2,16 \$
2024	16 432 655 \$	835 742 232 \$	1,97 \$

L'un des indicateurs publiés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est le ratio des charges nettes (dépenses) sur la richesse foncière uniformisée (RFU). Ce ratio permet d'observer la tendance des charges de la municipalité par rapport à la croissance de l'économie locale.

La RFU comprend l'évaluation de tous les immeubles imposables ainsi que l'évaluation de certains immeubles non imposables pour lesquels la Ville reçoit des paiements tenant lieu de taxes (écoles, hôpitaux, etc.)

SITUATION FINANCIÈRE

10

SYNTHÈSE 2024



Excédent
de l'année
956 567\$



5,90 %
du budget

Charges
nettes par
100 \$ de RFU
1,97 \$



2,18 \$
Moyenne 2023 des 10
villes comparables

Actifs
40 721 013 \$
(inclus nos
amortissements)



Augmentation
de
1 923 113 \$

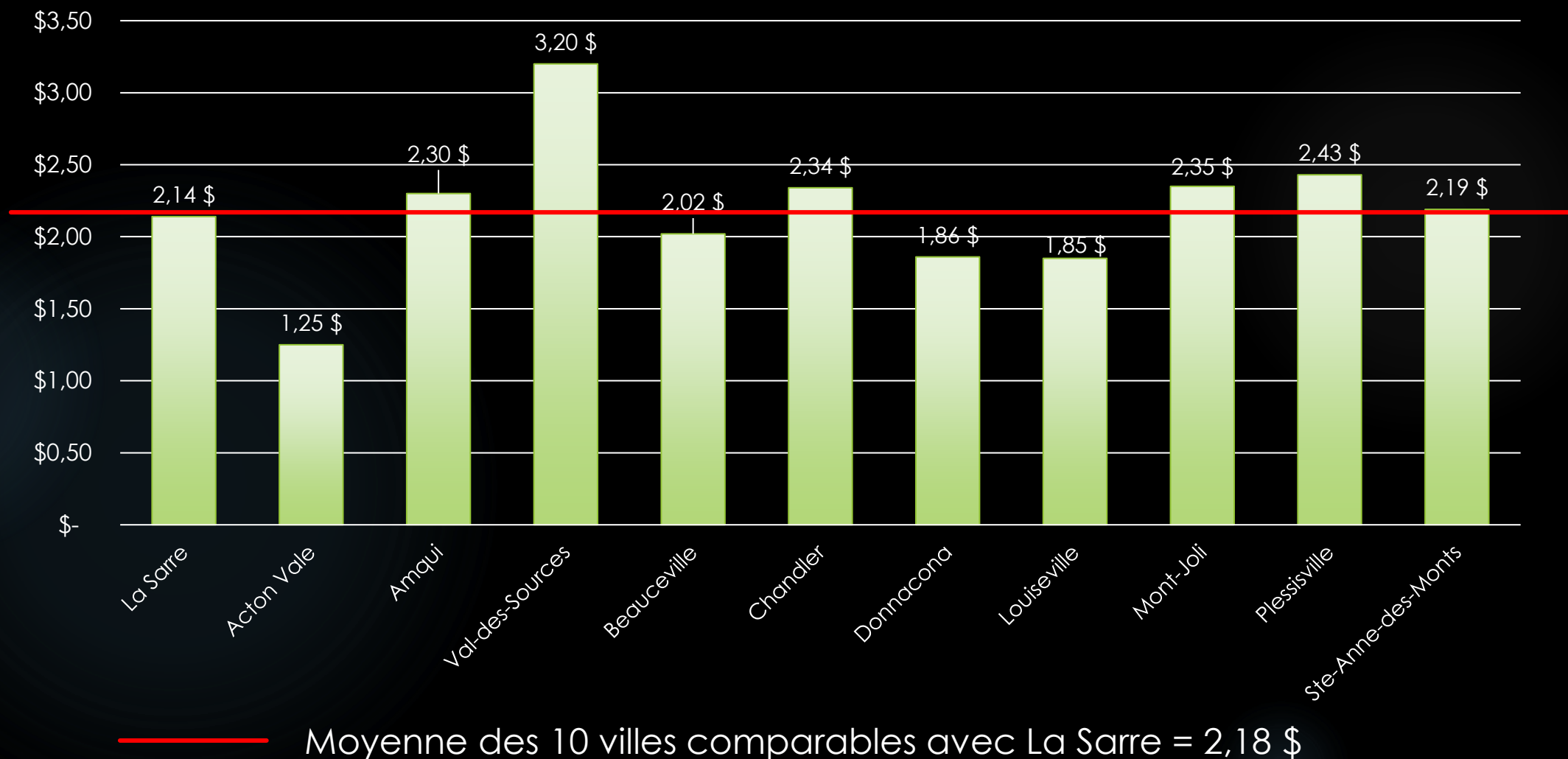
Dette nette
14 154 033 \$



Augmentation de
3 407 164 \$

CHARGES NETTES PAR 100 \$ DE RFU DES 10 VILLES COMPARABLES DU QUÉBEC EN 2023

11





DETTE DE LA VILLE

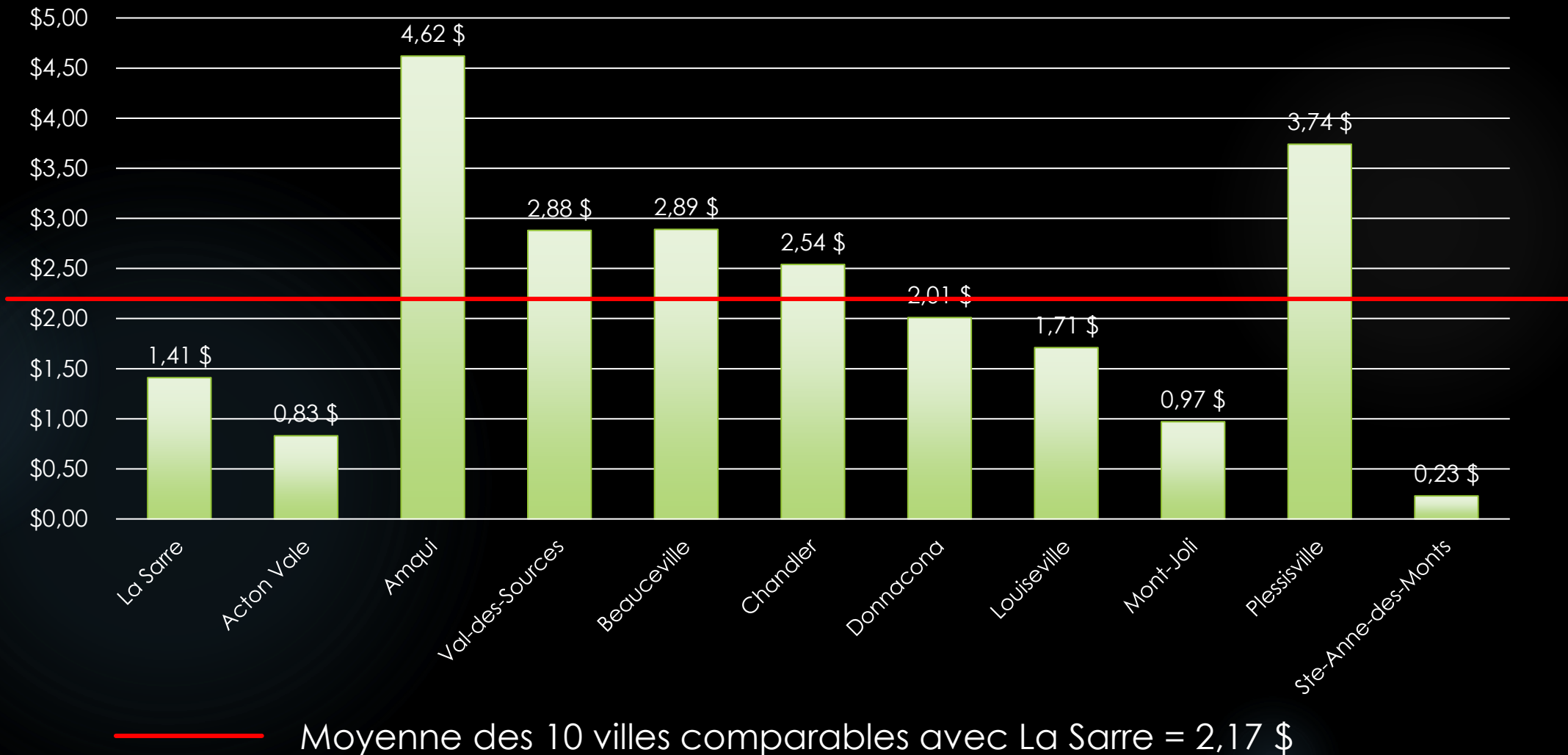
COMPARATIFS ET FAITS SAILLANTS

	2023	2024	OBJECTIF
Service de la dette par rapport au revenu de fonctionnement	5,19 %	5,00 %	Plus bas que 16 %
Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	1,41	1,69	Plus bas que 2.25
Endettement total net à long terme sur les revenus totaux	73 %	87 %	Plus bas que 125 %

RESPECT DE LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

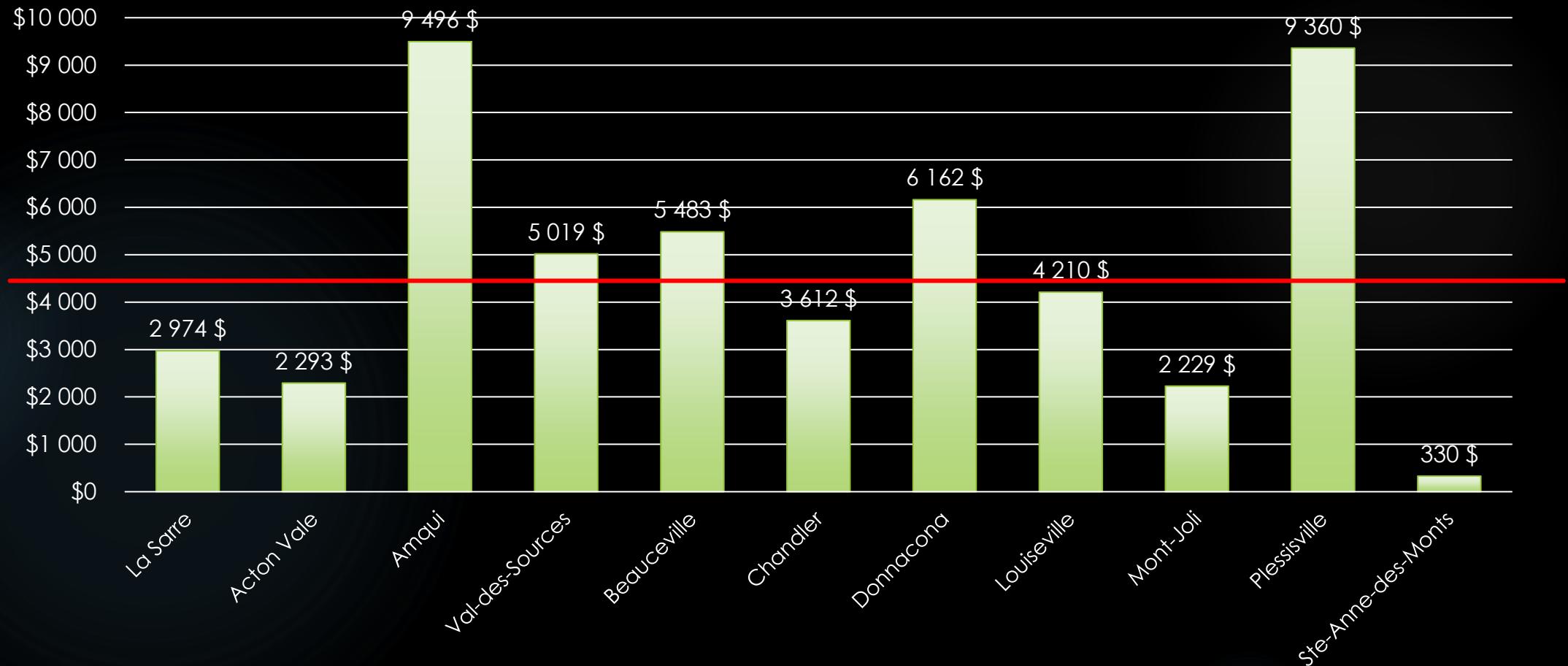
ENDETTEMENT À LONG TERME SUR LA RFU AU 31 DÉCEMBRE 2023 DES 10 VILLES COMPARABLES

14



ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME PAR UNITÉ D'ÉVALUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023 DES 10 VILLES COMPARABLES

15



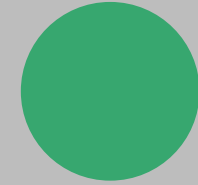
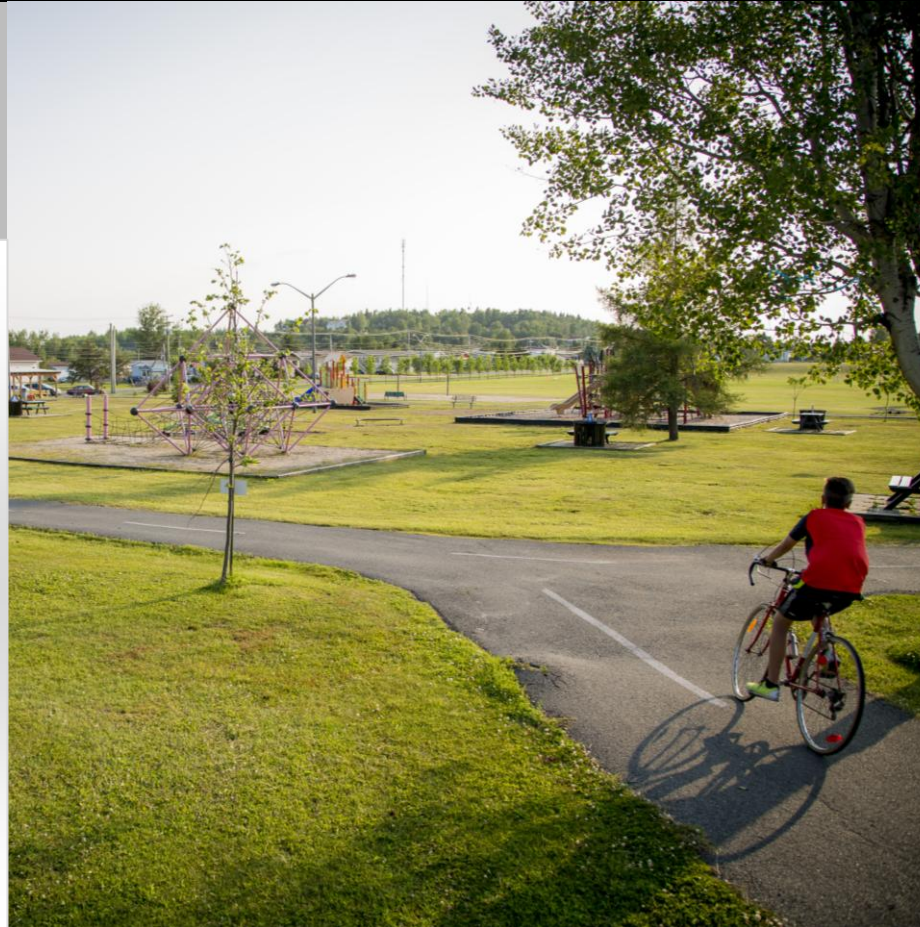
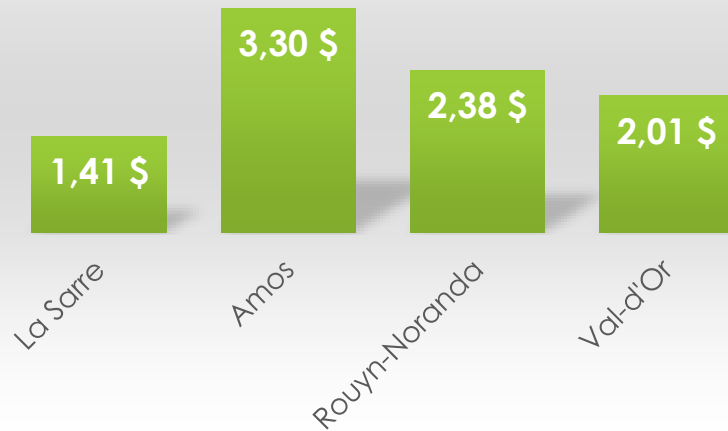
— Moyenne des 10 villes comparables avec La Sarre = 4 652 \$

RATIO DE DETTE PAR RAPPORT AUX 4 PLUS GRANDES VILLES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

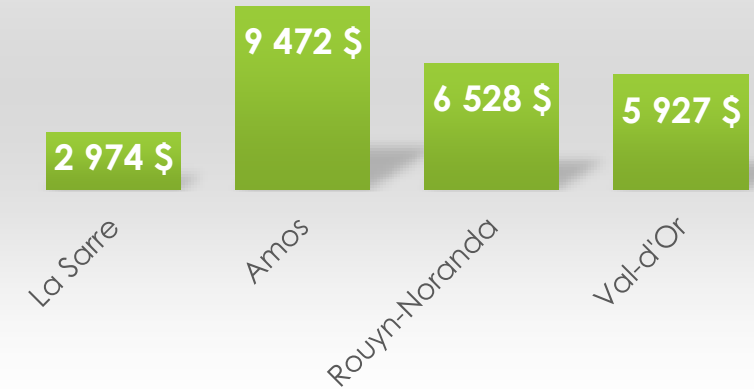
16



ENDETTEMENT À LONG
TERME SUR LA RFU AU
31 DÉCEMBRE 2023



ENDETTEMENT TOTAL NET À
LONG TERME PAR UNITÉ
D'ÉVALUATION AU
31 DÉCEMBRE 2023



CONCLUSION

La situation financière de la Ville de La Sarre demeure saine et solide. Nous avons pu maintenir la charge fiscale des citoyens de notre ville à un niveau acceptable compte tenu des services offerts à la population. Naturellement, nos citoyens restent au cœur de toutes les actions entreprises, et nous sommes résolus à poursuivre nos efforts en ce sens.

À la Ville de La Sarre, nous nous engageons à continuer d'agir avec éthique et intégrité. Nous avons mis en place des pratiques de gouvernance qui nous permettent de présenter un rapport consolidé assuré, reflétant ainsi le chemin parcouru au cours de la dernière année. Nos employés sont engagés et souhaitent faire la différence dans le quotidien des citoyens.

Nous sommes fiers de respecter nos engagements grâce à une gestion responsable et durable. Malgré les défis, la Ville de La Sarre demeure une communauté active, bienveillante et accueillante !





MERCI !

- ▶ lasarre.ca
- ▶ info@ville.lasarre.qc.ca